



Prévenir les chutes chez les enfants

D'un naturel curieux et plutôt vif, les jeunes enfants sont particulièrement exposés au risque de chute. Souvent bénignes, les chutes peuvent aussi parfois avoir de graves conséquences, notamment chez les bébés. Les jeunes enfants rencontrent aussi de nombreuses occasions de tomber en partant à la découverte du monde qui les entoure.

Pourtant, la majorité des chutes chez les enfants pourraient être simplement évitée en sécurisant au maximum leur environnement et surtout en faisant preuve d'une vigilance constante !

Le saviez-vous ?

- Près de 40 % des accidents de la vie courante surviennent chez les moins de 15 ans⁽¹⁾.
- La chute est l'accident le plus fréquent (55 %), en particulier chez les enfants de moins de 1 an⁽¹⁾.
- Les chutes sont la principale cause de traumatisme cérébral, qui chez les jeunes enfants, comporte un risque important de séquelles neurologiques à long terme⁽²⁾.
- 48 % des enfants déclarent avoir déjà fait une chute chez eux⁽³⁾.

Faites preuve d'une vigilance de chaque instant !

La vigilance des parents contribue grandement à diminuer le risque de chutes. Certaines situations à risque sont à surveiller tout particulièrement :

► POUR LES BÉBÉS :

- tables à langer,
- chaises hautes, chaises d'appoint et sièges relax,
- berceaux et couffins placés en hauteur.

► POUR LES TOUT-PETITS :

- lits (superposés ou non),
- fenêtres et balcons (dès 18 mois, le risque de défenestration est élevé),
- escaliers, balustrades et rampes,
- voitures d'enfants,
- meubles.

► POUR LES ENFANTS UN PEU PLUS GRANDS :

- arbres,
- structures d'aires de jeux,
- balançoires,
- toboggans,
- activités sportives : bicyclette, patins à roulettes, patins à glace, ski et planche de surf,
- meubles.

Adoptez les bons réflexes !

- Montez les côtés de lit dès que vous vous en éloignez.
- Restez toujours près de votre enfant lorsqu'il se trouve sur une surface telle qu'une table à langer ou un lit et, ne le laissez jamais sans surveillance directe. La chute de la table à langer représente l'accident le plus fréquent pour les bébés de moins d'un an.
- Mettez le lit au niveau le plus bas et bloquez les freins.
- Attachez soigneusement votre bébé quand il est sur sa chaise haute ou dans son maxicosi et assurez-vous de toujours déposer les sièges relax par terre.
- Mettez à votre enfant des chaussures ou des pantoufles qui lui tiennent bien au pied et qui ne glissent pas.
- Ne laissez jamais seul votre enfant dans une pièce avec une fenêtre ouverte. Ne placez jamais de meuble sous une fenêtre que l'enfant pourrait escalader. Veillez à installer des systèmes de sécurité pour bloquer l'ouverture des fenêtres.
- Maintenez la chambre rangée et dégagée.
- Rassemblez les fils, tubulures et appareillages.
- Installez des barrières de sécurité en haut et en bas des escaliers, jusqu'à ce que votre enfant sache les emprunter seul en toute sécurité. Apprenez-lui d'ailleurs à monter et descendre les marches dès son plus jeune âge : à quatre pattes, sur les fesses, puis debout en tenant sa main ou en se tenant à la rampe.
- Dans la cuisine, faites attention au sol, souvent carrelé et potentiellement glissant (projections d'huile de cuisson, sol humide...). Veillez à toujours refermer rapidement après usage la porte du lave-vaisselle, un enfant qui court ou trébuche pourrait s'empaler ou se blesser très gravement en tombant sur une porte de lave-vaisselle ouverte. Rangez toujours les couteaux et les fourchettes pointes en bas.
- Dans la salle de bain, à la sortie de la douche ou du bain, le sol peut être particulièrement glissant et provoquer des chutes. Pour les prévenir, utilisez un tapis antidérapant à la sortie du bain ou de la douche et également au fond de la baignoire ou de la douche pour éviter toute glissade.
- Restez prudent dans vos déplacements et demandez de l'aide aux équipes soignantes en cas de besoin.
- Prenez votre temps et prévoyez vos déplacements.
- Évitez de dormir dans le même lit que votre enfant.

Le Abeille Assurances

Le contrat **Abeille Protection Accident** vous couvre ainsi que vos enfants en cas d'atteinte à l'intégrité physique et psychique (invalidité permanente dès 1 %) ou de décès consécutif à une chute ou un autre accident de la vie privée. Ce contrat peut prendre en compte notamment les pertes de gains professionnels futurs, les frais d'aménagement du logement et du véhicule et les frais d'obsèques. Le montant de l'indemnisation peut atteindre **jusqu'à deux millions d'euros selon le préjudice subi**.

Pour en savoir plus, demandez conseil à votre Agent Général Abeille Assurances.

Sources :

(1) Assurance Prévention.

(2) OMS : rapport mondial sur la prévention des traumatismes chez l'enfant de 2008.

(3) Étude Assurance Prévention réalisée par OpinionWay en ligne du 2 au 19 octobre 2020, auprès d'un échantillon représentatif de 1 002 parents ayant au moins un enfant de moins de 15 ans et de 501 enfants âgés de 6 à 12 ans.

Document non contractuel à caractère publicitaire à jour au 01/06/2022. Réf : 19294-0622 - Crédits photo : GettyImages.

Abeille IARD & Santé : Société anonyme d'Assurances Incendie Accidents et Risques Divers au capital de 178 771 908,38 €

Entreprise régie par le Code des assurances Siège social : 13 rue du Moulin Bailly - 92270 Bois-Colombes - 306 522 665 RCS Nanterre